



23. Rêve de jardin ou l'air du temps



Contexte :

*Répondre aux attentes « vertes » d'un client c'est comprendre son rêve de jardin !
Néanmoins, l'innovation paysagère répond à des stratégies et techniques maîtrisées, adaptées aux réalités naturelles et aux lois de l'harmonie.*

Objectifs de la formation :

- Acquérir une méthodologie de questionnement
- Se former et savoir s'informer sur les nouvelles tendances
- Savoir donner un style au jardin
- Comprendre les difficultés techniques de réalisation

Public concerné :

Salariés et chefs d'entreprise du paysage

Prérequis des participants :

Avoir une expérience et savoir reconnaître les végétaux ou avoir suivi le parcours de reconnaissance des végétaux.

Contenu :

- Le client et le jardin : quelles attentes, pour quelles utilisations
- Développement durable et jardin avec un entretien à minima
- Les tendances et ressources
- Lignes naturelles et jardins structurés
- Visite commentée des jardins d'Arc-et-Senans

Moyens pédagogiques :

Tour de table pour adapter le contenu de la formation aux connaissances actuelles et aux attentes des participants.

Les apports théoriques seront illustrés par des diaporamas, des retours d'expériences et des analyses d'exemples concrets et reconnus et une visite commentée des jardins d'Arc-et-Senans

Bilan de la formation réalisé en groupe à la fin de l'action de formation par l'échange et la discussion.

Mode de validation des acquis :

Attestation de suivi de la formation, modèle pouvant servir dans le montage d'un dossier VAE.



Intervenant :

Isabelle MENNECHET, ingénieure horticole et formatrice CFPPA

Responsable de la formation :

Isabelle MENNECHET, formatrice CFPPA



Durée

14 heures
2 jours consécutifs

Dates

20 et 21 juin 2018



Lieu

Rouffach et Arc-et-Senans

	Cotisant VIVEA*	Cotisant FAFSEA**	Autres cas
Tarifs 2018	0 € <i>selon condition - places limitées</i>	189 € / jour	189 € / jour

*Cotisant VIVEA : tarif *estimatif* restant à la charge du chef d'exploitation, il dépend des décisions du comité VIVEA.

Cotisant FAFSEA : formation hors guide régional, **votre entreprise doit effectuer une demande individuelle auprès du FAFSEA (sous condition de ressources du FAFSEA).